

Séance du Conseil communal de Denges
Lundi 7 décembre 2020 à la salle de la Crosette

Il est 20h15 lorsque M. Grégoire TAVERNIER, Président du Conseil, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous les membres pour cette dernière assemblée de l'année 2020. C'est un conseil un peu particulier puisqu'il se déroule, comme la dernière fois, à la salle de la Crosette, en raison des prescriptions sanitaires liées au Covid.

1. Appel

L'appel effectué donne

Membres présents	33
Membres excusés	5
Membre non excusé	1

Se sont excusés pour cette séance : Sylvain Christen, Gwendal Crottaz, Patrick Goette, Philippe Scherz et Silvie Henzelin-Robles.

Non excusé : Christophe Borboen.

Le quorum étant atteint, il pourra être valablement délibéré.

Aucune remarque n'étant formulée, l'ordre du jour sera suivi tel qu'il se présente :

- 1) Appel
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 15 juin 2020
- 3) Correspondance
- 4) Communications du bureau
- 5) Communications municipales et échéancier
- 6) Projet de budget 2021
- 7) Propositions individuelles
- 8) Divers

2. Approbation du procès-verbal de la séance du lundi 15 juin 2020

Il n'y a pas de remarques. Le PV de la séance du 15 juin 2020 est approuvé à l'unanimité moins 2 abstentions. M. TAVERNIER prie Mme PALPACUER de le signer et il le paraphe également.

3. Correspondance

30.06.2020	Réception d'un Courriel du bureau électoral cantonal précisant les dates à retenir pour les prochaines élections communales 2021
03.07.2020	Réception d'un courrier du Services des communes donnant des instructions pour les votations fédérales du 27 septembre 2020
25.08.2020	Réception d'un courriel du Département des institutions et du territoire au sujet des directives sanitaires relatives aux réunions des conseils communaux et généraux
04.09.2020	Réception d'un courrier du Services des communes précisant les instructions pour les votations fédérales du 29 novembre 2020

Septembre-octobre : divers échanges de mails avec Schmalz Média-Net concernant un accès sécurisé Internet pour les membres du Conseil Communal

03.11.2020 Réception du préavis projet de Budget 2021

25.11.2020 Réception du rapport de la commission Gestion-Finances – Budget 2021

25.11.2020 Courrier à Mme la Préfète l'informant de notre séance de ce soir

4. Communications du bureau

Une communication importante : les prochaines élections communales. M. TAVERNIER espère vivement que tous les membres présents vont se représenter. Pour ce faire, ils pourront signer la liste qui circulera durant la séance ou devront s'annoncer au bureau communal jusqu'au 18 janvier 2021. Dans le but d'inciter d'autres citoyen (ne)s à s'engager un courrier a été adressé à tous les ménages de la Commune.

5. Communications municipales et échéancier

M. MONNIN donne quelques informations sur le travail effectué par la Municipalité en 2020.

Le plan de quartier des Ochettes avance bien. Le permis de construire a été délivré à l'entreprise générale Bernard Nicod et les travaux devraient débuter à partir du mois de mars 2021. Des solutions ont été trouvées pour les personnes louant des places de parc sur la parcelle communale. Les intéressés qui se sont inscrits pourront désormais louer un emplacement dans le parking public situé dans les sous-sols des nouveaux bâtiments.

La rénovation de l'éclairage public est en voie d'achèvement. Par contre, l'éclairage du Monteiron n'a pas encore été réalisé car il est en lien avec d'autres aménagements, prévus pour le printemps 2021, et notamment la requalification de certaines routes.

L'intégration de l'UAPE à la Commune dès le 1^{ER} janvier 2021 est également en bonne voie.

Mise à l'enquête pour la construction d'un dépôt MBC. Les formalités sont maintenant terminées. Le permis de construire sera délivré d'ici le printemps 2021. Toutefois avant de pouvoir commencer les travaux, il sera nécessaire d'effectuer des fouilles archéologiques, que le Canton oblige, avant le début du chantier, à réaliser suite à un sondage qui a montré la présence de tombes de l'âge de bronze.

La Municipalité a également planché sur la révision du règlement de police de la commune. En début d'année 2021, un préavis sera présenté au Conseil à ce sujet.

Une étude est en cours pour la réfection de l'Eglise et de la Salle des Jardins. Différentes alternatives sont envisagées, Là également un préavis sera présenté l'an prochain.

M. MONNIN ajoute que cette année 2020 n'a pas été facile, non seulement pour la Municipalité, l'administration communale mais également pour tous les habitants. Chacun a tenté de faire de son mieux.

Les quelques informations énoncées ci-dessus seront transmises également par le biais d'une Newsletter par Email ainsi que par un « tout ménage ».

M. MONNIN rappelle encore que 2021 sera une année d'élection. Il espère que les membres du Conseil renouvelleront leur mandat. Quant à la Municipalité, les 5 personnes actuelles se représenteront aux prochaines élections. Il souligne encore le bon état d'esprit qui règne au sein de l'exécutif ; chacun étant animé de la volonté de trouver des solutions pour le bien de la collectivité.

Il termine en souhaitant de belles fêtes de fin d'année à l'assemblée qui l'applaudit.

M. TAVERNIER tient à remercier Monsieur le Syndic ainsi que tous les Municipaux pour le bon travail effectué. Il fait part de sa satisfaction à l'idée que toute l'équipe se représente pour la nouvelle législature.

6. Projet de budget 2021

M. TAVERNIER prie Mme MENU de donner lecture du rapport de la commission Gestion-Finance avec les conclusions.

Avant de passer en revue le document, M. MONNIN est invité à exprimer quelques commentaires. Il note avec contentement que les revenus de l'année ont effectivement été exceptionnels en raison d'une part de la vente d'une partie du DP 7 - terrains le long de la voie CFF – et d'autre part de celle des parcelles de la première étape du plan de quartier des Ochettes. Ces deux sources de revenus ont permis de faire des amortissements extraordinaires,

M. TAVERNIER passe ensuite en revue toutes les pages du projet de budget 2021 ainsi que celui de l'EPSP.

Il ouvre la discussion et aucun commentaire particulier n'est exprimé, si ce n'est une question que M. GOETTE, absent, a transmis par mail :

Une nouvelle dépense fait son apparition dans le budget des EPSP : » Ces dépenses, imposées par le Canton, seront peut-être partiellement prises en charge par ce dernier". Donc le Canton impose une mesure (compréhensible compte tenu des prérogatives du Canton) mais ce sont les termes "peut-être" et "partiellement" qui génèrent du flou quant à la répartition des frais de 35'000.00 entre canton et commune. J'imagine que le Canton veut avoir une vision d'ensemble des dépenses à consentir pour les 309 communes vaudoises avant de s'engager. Ma question sera donc plus générale : cela arrive souvent que le Canton décrète des mesures sans pouvoir garantir sa participation avec précision ? Que fait la commune dans ce cas ?

M. MONNIN argumente que ce n'est pas habituel que le Canton impose une telle mesure, mais tenant compte de cette année exceptionnelle, des décisions ont dû être prises dans l'urgence. Pour Denges, les frais ont notamment été liés aux désinfections et à l'engagement de personnel supplémentaire. Cela a représenté une charge supplémentaire d'environ CHF 10'000.- à 15'000.-.

M. FRANCO donne un complément information. Une association faitière – créée en 2019 – a notamment édicté un point concernant la fourniture des protections. A partir du 9 novembre 2020, il a été décrété que les masques étaient à charge des parents. De ce fait les communes ne doivent plus fournir de masques pour les écoles.

Concernant le poste Sécurité Sociale – UAPE - M. MONNIN intervient pour expliquer que suite à la reprise de l'UAPE par la commune, le budget est financé par la participation des parents et divers subsides. Cela revient à dire que le compte UAPE est un compte « fermé » dont les charges doivent être égales aux produits.

Aucune autre remarque n'étant formulée, M. TAVERNIER clôt la discussion et passe au vote.

Le budget 2021 tel que présenté par la Municipalité est accepté à l'unanimité, sous les applaudissements de l'assemblée.

7 Propositions individuelles

Aucune proposition n'est parvenue au bureau du Conseil.

8. Divers

Mme EIGENHEER tient à exprimer, en son nom et au nom du comité de L'UAPE tous ses remerciements à Monsieur le Syndic et à la Municipalité pour la reprise par la Commune de l'Association. Cela permettra de pérenniser la structure mise en place.

Plus personne ne demandant la parole, M. TAVERNIER lève la séance à 20h49 En souhaitant de belles fêtes de fin d'année à l'assemblée.

Le Président



G. Tavernier



La Secrétaire



F. Palpacuer